Association à but Humanitaire
Loi 1901

Soutien à la Communauté des Sœurs JEANNE DELANOUE à MADAGASCAR, dont la Maison Mère est à SAUMUR, pour venir en aide aux Enfants abandonnés, démunis et en situation de grande détresse.

100 % des DONS
SONT ENVOYES
Aux SŒURS JEANNE DELANOUE
à MADAGASCAR
Au profit des enfants

Vous recevrez un reçu fiscal
66 % de vos dons sont directement déductibles de vos impôts dans les limites fixées par la législation en vigueur
Ainsi un don de 20 € ne vous coûte que 6,8 €

Un bulletin par trimestre est adressé aux donateurs, adhérents et sympathisants sur la vie de l'association à Madagascar et en France.

A QUOI SERVENT VOS DONS :

1. Dons réguliers

• pour le parrainage collectif d'un établissement scolaire entier. Là où certains parents ne sont pas en mesure de payer la scolarité, il devient alors très difficile de payer les enseignants. Votre participation permet donc d'aider à financer le salaire des enseignants, une partie des dépenses de fonctionnement et surtout la survie de l'établissement scolaire lui-même.

• pour le parrainage de cantines.
La majorité des enfants arrivent à l'école le ventre vide, après avoir fait des kilomètres à pieds.
Votre participation permet à ces enfants d'avoir au moins un repas par jour.

2. Dons ponctuels

• A subvenir aux besoins ponctuels : maladies, hospitalisation, hébergement…
• A l'achat sur place de matériel pédagogique, de livres et fournitures scolaires, du riz et du lait pour les plus démunis,
• A approvisionner en médicaments les dispensaires,
• A restaurer des écoles,
• A financer des projets de construction de classes, de centres de soins…

A renvoyer à l'association
«Les Enfants de la Grande Ile »
9 rue de Passe Ouary
44240 – SUCE sur ERDRE

☐ Je m'engage à verser régulièrement la somme de : …… Euros

☐ Je désire faire un don ponctuel
De :……..Euros

☐ Par chèque ☐ par virement

Choisir le VIREMENT automatique, c'est choisir la simplicité.
Pour cela vous devez intervenir vous-même auprès de votre banque avec l'IBAN et le BIC de l'association :
IBAN : FR76 1027 8361 2200 0109 4250 190
BIC: CMCIFR2A
(RIP : 10278/36122/00010942501/90)
À tout moment, vous pourrez interrompre votre règlement.

☐ Merci de me faire parvenir d'autres bulletins afin que je puisse soutenir votre action en sensibilisant d'autres amis.
NOM :……
Prénom :……..
Adresse :……
……Ville :……
Mail :……..
Tél :……
SIGNATURE :

A MADAGASCAR,
1 Enfant sur 2 n'est pas scolarisé

UN PAYS QUI NE PEUT PLUS ENVOYER SES ENFANTS A L'ECOLE N'A PAS BEAUCOUP DE CHANCES DE S'EN SORTIR

PARRAINER UNE ECOLE OU UN GROUPE D'ENFANTS EN COLLECTIF

C'EST LE PLUS BEAU CADEAU QUE VOUS POUVEZ OFFRIR AUX ENFANTS

C'EST DONNER A CES ENFANTS UNE VRAIE CHANCE

C'EST AMELIORER LEUR VIE

C'EST LES AIDER A CONSTRUIRE LEUR AVENIR

C'EST LEUR PERMETTRE DE S'OUVRIR SUR LE MONDE

ASSOCIATION des ENFANTS DE LA GRANDE ILE

9 rue de Passe Ouary
44240 SUCE sur ERDRE
02 40 77 78 13

Email : assoegi@hotmail.fr

Site : www.egi44.fr